Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260114-DEL2026001_1-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 13

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 14 janvier, à 18 heures,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 12 janvier 2026 en urgence, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Daniel MACÉ, Jérémy BASSET, Christelle CARRO, Elodie LE MAGUER, Joseph TEMPLER, Caroline LIVERNEAU et Typhaine POILVERT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Julien CORBEL était excusé et avait donné pouvoir à Elodie LE MAGUER.

Magalie RAMEL et Stéphane BASSET étaient excusés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Caroline LIVERNEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026001 - CONSEIL MUNICIPAL - SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION. -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de Trébry ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Caroline LIVERNEAU qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance du conseil municipal de la commune de Trébry

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 14 janvier 2026

Daniel COMMAULT
Maire

Caroline LIVERNEAU
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TRÉBRY (Côtes d'Armor)